

Secrétariat Uniterre

Av. du Grammont 9

1007 Lausanne

Tél : 021 601 74 67

Fax : 021 617 51 75

info@uniterre.ch

www.uniterre.ch

Aux médias

Lausanne, le 3 décembre 2009

Annexe du communiqué de presse du 3 décembre 2009

Présentation de la mesure de gestion des quantités

Cette proposition est issue du travail de la commission lait d'Uniterre. Pour y parvenir, plusieurs ont dû admettre la nécessité de céder un bout (accepter de ne pas supprimer l'ensemble des quantités supplémentaires), afin de remettre dans le bateau tous les producteurs de lait, qu'ils aient produits ou non ces quantités. En contrepartie, tous les producteurs se soumettraient à un système de gestion des quantités s'inscrivant dans la durée et permettant d'obtenir à terme un prix qui couvre les coûts et dans l'immédiat, une hausse du prix actuel.

Dans l'urgence, le problème de surproduction, engendrée notamment par les quantités supplémentaires pour l'année 2009 (estimation 5% à 7%) et par le manque de coordination entre producteurs de lait, doit être résorbé rapidement. L'objectif est de produire en dessous des 100% des besoins du marché pour faire monter le prix durablement. Pour cela nous proposons une mesure dont le schéma est le suivant: Dans un premier temps, les OP et OPU font le nécessaire pour bloquer l'attribution de toutes nouvelles quantités supplémentaires. Ces dernières, qui représenteraient entre 5% et 7% de la production totale suisse sont ensuite retirées aux producteurs qui les possèdent. Plus aucune quantité supplémentaire ne doit être coulée et commercialisée. Dans le même temps, chaque producteur verse 5% à 7% de son quota de base dans un pot commun, géré par son OP/OPU. Ces 5% à 7% de lait sont ensuite redistribués en premier lieu aux producteurs qui se sont fait préalablement retirer toutes leurs quantités hors quota de base. Le lait redistribué est payé par les acheteurs au même prix que le quota de base, étant donné qu'il s'agit de quantités de base «transférées» de producteur à producteur.

Taxer la redistribution

Cette mesure doit obligatoirement s'accompagner d'une hausse de prix du lait pour 1 année minimum. Immédiatement après la mesure, tous les producteurs doivent obtenir au minimum 0.75 Fr/kg de lait payé pour la totalité du lait. Ce prix de 0.75 Fr/kg est un premier pas pour faire baisser la tension sur les marchés. Cependant l'objectif d'un prix équitable, à savoir 1 Fr/kg reste une priorité absolue pour tous les producteurs de lait!

Chaque producteur qui obtiendrait des quantités redistribuées devrait s'acquitter d'une taxe à hauteur de 10 cts/kg par exemple. Cet argent pourrait alimenter un fonds pour la gestion de l'OP nationale ou pour soutenir les producteurs qui décideraient de moins produire. Il pourrait également être redistribué aux producteurs qui ont perdu leur 5% de quantité de base. Afin de prendre en compte la problématique des laits de restriction, les producteurs de lait de fromagerie devraient participer d'une manière ou d'une autre à la démarche.

Fin de la stigmatisation

Cette mesure permet d'assainir le marché rapidement et ôte toute stigmatisation entre les exploitations qui coulent ou non des quantités supplémentaires. Les pertes financières liées à l'abandon de quantités sont compensées par la hausse immédiate du prix.

Pour que la mesure soit efficace et acceptée par tous, la hausse du prix doit être accordée par l'ensemble des parties au moment de la mise en application.

Le pilotage de cette mesure doit être fait par la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL), le seul organisme qui fédère – encore - l'ensemble des producteurs de lait du pays.

Cette mesure doit être vue comme un acte fort de solidarité entre tous les producteurs de lait. Elle doit servir à la création d'un réel regroupement des producteurs derrière une ou deux organisations fortes (OP nationale).

Sur le marché avant la mesure : 1'150'000 kg

Exploitation A
Avant mesure
100'000 kg de lait
de base
50'000 kg de
quantité suppl.

Exploitation B
Avant mesure
200'000 kg de lait
de base
0 kg de quantité
suppl.

Exploitation C
Avant mesure
500'000 kg de lait
de base
0 kg de quantité
suppl.

Exploitation D
Avant mesure
300'000 kg de lait
de base
0 kg de quantité
suppl.

5% qnt base de
A plus ses
quantités sup
55'000 kg

5% qnt base de B
10'000 kg

5% qnt base de C
25'000 kg

5% qnt base de B
15'000 kg

« Pot commun »
Gestion et négociation de la mesure avec les
producteurs

Regrouper les laits

Ex. : 55'000+ 10'000+25'000+15'000 =105'000 kg

Redistribution à expl. A

50'000 kg – 5%= 47'500 kg

Taxés à 10 cts par exemple

Sortent du marché :

105'000-47'500= 57'500 kg

Gestion

Retirer le lait du marché

Gestion financière de la mesure

Administration

57'500 kg sortent
du marché

Redistribution
de 47'500 kg

Exploitation A'
Après mesure
142'500 kg de lait
de base
0 kg de quantité
suppl.

Exploitation B'
Après mesure
190'000 kg de lait
de base
0 kg de quantité
suppl.

Exploitation C'
Après mesure
475'000 kg de lait
de base
0 kg de quantité
suppl.

Exploitation D'
Après mesure
285'000 kg de lait
de base
0 kg de quantité
suppl.

Sur le marché après mesure : 142'500+190'000+475'000+285'000= 1'092'500

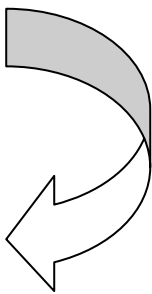
Influence financière de la mesure sur les exploitations A et B

Exploitation A avant la mesure

95'000 kg à 0.55 Fr/kg	52'250 Frs/an
5'000 kg à 0.23 Fr/kg	1'150 Frs/an
50'000 kg à 0.45 Fr/kg	<u>22'500 Frs/an</u>
Total	75'900 Frs/an

Exploitation A' après la mesure

95'000 kg à 0.75 Fr/kg	71'250 Frs/an
47'500 kg à 0.65 Frs/kg (+ 0.10 Frs/kg* de taxe)	<u>30'875 Frs/an</u>
Total	102'125 Frs/an



+ 26'225 Frs/an
+ 34% de revenu

Proposition complémentaire : taxes

47'500 à **0.10 Frs/an*** : 4'750 Frs/an pour le fonds (financement de l'op nationale, fonds de « non production »)

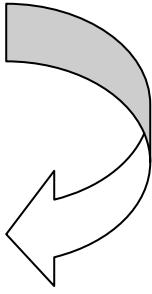
**le principe et le montant de 10 centimes sont indicatifs et sont à discuter.*

Exploitation B avant la mesure

190'000 kg à 0.55 Fr/kg	104'500 Frs/an
10'000 kg à 0.23 Fr/kg	<u>2'300 Frs/an</u>
Total	106'800 Frs/an

Exploitation B' après la mesure

190'000 kg à 0.75 Fr/kg	<u>142'500 Frs/an</u>
Total	142'500 Frs/an



+ 35'700 Frs/an
+ 36% de revenu

Contacts presse :

(F) Pierre-André Tombez, Président d'Uniterre +41796345487, info@uniterre.ch

(F) Eric Ramseyer, co-président commission lait +41786056582, mandyram@bluewin.ch

(F) Patrice Dubosson, co-président commission lait +41794187785 petrapatrice@bluewin.ch

(D) Rudi Berli, Secrétaire à Uniterre +41787077883, r.berli@uniterre.ch

(F) Nicolas Bezençon, Secrétaire d'Uniterre +41795745412 info@uniterre.ch

(F) Valentina Hemmeler Maïga, secrétaire d'Uniterre +796721407 info@uniterre.ch